

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêcheries): Monsieur l'Orateur, des entretiens ont eu lieu entre les représentants des provinces des Prairies et le ministre de l'Industrie et du Commerce. Une dernière rencontre serait prévue. Le discours du trône a annoncé un projet de loi visant à établir une commission de mise en marché.

LES FINANCES

LES PROGRAMMES À FRAIS PARTAGÉS— DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au président du Conseil du Trésor concernant le dépôt des communications reçues de la province d'Ontario au sujet du coût estimatif des programmes conjoints. Comme le ministre a fait allusion aux lettres du 5 et du 27 février ainsi que du 20 juin, serait-il prêt maintenant à déposer ces lettres afin que nous puissions nous familiariser avec cette correspondance et en discuter lors du débat sur le budget?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, si le gouvernement d'Ontario y consent, je serai heureux de déposer toute la correspondance officielle. Le chef de l'opposition ne voudrait sans doute pas commencer à demander la publication de toute correspondance officielle, qui doit nettement demeurer inédite. Quant à la correspondance officielle, elle peut être déposée si le gouvernement de l'Ontario y consent.

L'hon. M. Stanfield: Comme on a demandé au ministre d'obtenir l'approbation de l'Ontario et qu'il a mentionné le contenu de ces lettres, ne conviendrait-il pas de les déposer?

L'hon. M. Drury: Je ne suis pas certain que la question s'adresse à moi ou à Votre Honneur, mais le chef de l'opposition ne voudrait sans doute pas qu'on se mette à publier ou à déposer à la Chambre la correspondance officielle que s'échangent les hauts fonctionnaires des divers échelons de gouvernement.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, le ministre donne-t-il à entendre que les lettres échangées entre hauts fonctionnaires, mot très vague et très général, qui englobe jusqu'au sous-ministre, ne devraient pas être déposées à la Chambre?

[M. Schreyer.]

L'hon. M. Drury: Monsieur l'Orateur, j'aurais peut-être dû fournir plus de précisions au député. Je n'ai pas dit qu'il ne fallait déposer aucune lettre. J'ai dit que des lettres officielles échangées entre fonctionnaires des divers échelons de gouvernement et qui n'étaient pas destinées à être publiées ne devraient pas l'être par la suite. Voilà qui générerait, à mon avis, l'échange libre des renseignements que nous recherchons.

L'hon. M. Lambert: Monsieur l'Orateur, puisque le ministre a parlé de la correspondance officielle entre fonctionnaires, pourrait-il expliquer à la Chambre comment on s'y prend pour décider en quoi consiste une lettre officielle ne devant pas être publiée?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je crois qu'avant de passer à l'ordre du jour, nous permettrons au député de Marquette de poser une question.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, je ne désire pas discuter la question, mais je veux qu'il soit bien clair que je n'accepte pas le point de vue exprimé par le président du Conseil du Trésor. Je tiens à saisir cette occasion de marquer mon désaccord sur la position qu'il a prise et de lui dire que j'attends le moment opportun pour discuter de la question.

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

L'ÉTUDE DES RECOMMANDATIONS DE L'ANCIEN DIRECTEUR GÉNÉRAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Craig Stewart (Marquette): Monsieur l'Orateur, ma question, que je voudrais adresser au président du Conseil privé, s'apparente à celle qui a été posée à la Chambre le 8 septembre dernier. Le ministre avait alors répondu que le gouvernement cherchait les moyens de permettre aux députés d'étudier les recommandations de l'ancien directeur général des élections. Nous dirait-il quelle décision a été prise à ce sujet?

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Oui, monsieur l'Orateur. Les députés auront sans doute remarqué que, vendredi dernier, le fond d'un bill sur la loi électorale du Canada a été déferé au comité des privilèges et élections. Le député doit se rendre compte également que ce comité tiendra sa séance d'organisation jeudi prochain. Le gouvernement se propose, sous réserve du programme du comité, de convoquer le comité des privilèges et élections aux fins d'examiner toutes ces questions concernant le système électoral.